

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision CNAF du 29 janvier 2009 portant délégation de signature à caractère financier

NOR : SJSX0930105S

Le directeur de la CNAF,

Vu la nomination de M. Hervé Drouet, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 29 octobre 2008 ;

Vu l'article R. 224-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions,

Décide :

Article 1^{er}

De prolonger l'ensemble des délégations consenties le 29 octobre 2008 par le directeur aux directeurs techniques, sous-directeurs, responsables de service et acheteurs pour une période renouvelée de trois mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 janvier 2009.

Le directeur de la CNAF,
H. DROUET

*Le contrôleur général
économique et financier,*

D. MÉTAYER